

L'essentiel à retenir

La prestation Mobilisation vers l'emploi « MOV » a pour objectif de d'amener vers l'emploi les publics connaissant des difficultés d'ordre social et personnel.

Cet accompagnement intensif et personnalisé permet de suivre les publics en difficulté, de mobiliser les savoir-faire et les services des partenaires locaux.

L'objectif de la prestation est :

- d'identifier d'une part les freins et d'autre part les partenaires en mesure de les lever.
- de remobiliser vers l'emploi en secteur marchand et secteur non marchand.
- d'accompagner les bénéficiaires jusqu'au maintien dans l'emploi.

La prestation Mobilisation vers l'emploi s'inscrit dans le parcours « MVE » et se décline en deux phases :

1. Identification et analyse des difficultés d'un bénéficiaire
2. Construction et mise en œuvre du plan d'action

Les deux phases sont obligatoires, avec une durée variable en fonction des caractéristiques des éléments à travailler.

Comment argumenter

Par un parcours à la carte, cette action vous permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans vos démarches et vos recherches de solutions adaptées à votre situation.

Vous bénéficierez d'un référent dédié pendant toute la durée de la prestation qui vous aidera à construire et mettre en œuvre un accompagnement global qui associe étroitement l'accompagnement social et les étapes de votre recherche d'emploi.

Vous bénéficierez d'un suivi dans l'emploi ou d'un suivi dans la formation pendant trois mois des lors que vous prenez un emploi ou que vous entrez en formation.

L'information détaillée

Les opérateurs

Les prestataires sont retenus suite au marché passé par Pôle emploi.

Le public

La prestation s'adresse à des demandeurs d'emploi qui :

- Sont inscrits en catégories 1, 2, 3 très éloignés de l'emploi en parcours « MVE » sans condition d'indemnisation
- Rencontrent des problèmes personnels de différentes natures (santé, handicap de toute nature, surendettement, hébergement, contraintes familiales ...), constituant des éléments bloquants pour la construction du projet professionnel et pour la recherche d'emploi
- Ont besoin d'une prise en charge spécifique et personnalisée pour lever les freins à l'emploi
- Ont ou non un projet en adéquation avec le marché.

La durée

La prestation se déroule au maximum sur 180 jours calendaires.

Il n'y a pas de report possible de la date de fin de la prestation.

Si au terme des 180 jours, le renouvellement de la prestation est envisagée, le prestataire prend contact avec Pôle emploi, qui, au regard des éléments du diagnostic posé par le conseiller Pôle emploi, prend la décision du renouveler ou non la prestation.

Ce renouvellement peut être effectué une seule fois pour une durée de 6 mois.

La prestation est suspendue sans report possible pour les motifs suivants :

- maladie au maximum sur une durée de 14 jours consécutifs
- congés au maximum de 35 jours.

A terme de cette période de suspension le bénéficiaire revient en prestation « MOV » pour terminer le reliquat du temps restant.

La prestation prend fin, en dehors des cas de suspension décrits et en faisant abstraction des périodes réalisées en entreprise, si le délai entre deux entretiens consécutifs est supérieur à 14 jours calendaires.

Un bilan fourni par Pôle Emploi correspondant à chacune des deux phases de la prestation est formalisé, co-signé par le bénéficiaire et transmis par le prestataire à Pôle emploi.

Le mode d'accès

La prescription de la prestation « MOV » relève d'une décision de Pôle emploi avec l'accord du demandeur d'emploi.

Le conseiller Pôle emploi pose le diagnostic, réalise la prescription sous GIDE et établit dans PM la lettre de commande qui précise la date de début et de fin de la prestation. Il remet la convocation au demandeur d'emploi.

La lettre de commande est transmise au titulaire du marché.

L'entretien de contractualisation entre le prestataire et le demandeur doit avoir lieu dans un délai de 7 jours calendaires suivant les modalités précisées à l'article V.I du contrat.

Le contenu et l'organisation de la prestation

Le prestataire désigne un référent qui sera l'interlocuteur unique du bénéficiaire pendant toute la durée de la prestation.

Le prestataire est chargé d'accompagner le bénéficiaire dans ses démarches et non d'effectuer les démarches à sa place (soutien psychologique et moral, aide concrète aux démarches, à l'organisation familiale...). Pour ce faire, le prestataire met en œuvre un accompagnement global qui associe étroitement l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

Entretien de contractualisation

Lors de l'entretien de contractualisation, le référent dédié rappelle au demandeur d'emploi l'objectif, le déroulement, le contenu et la méthode de travail proposée et s'assure qu'il est volontaire pour s'engager dans la prestation.

Le référent signe avec le bénéficiaire le contrat d'accompagnement fourni par Pôle emploi. Ce document formalise l'engagement réciproque du bénéficiaire et du prestataire à tout mettre en œuvre pour élaborer et réaliser le projet de retour à l'emploi.

Un exemplaire du contrat d'accompagnement est renvoyé dans un délai de 48h à Pôle emploi selon les modalités communiquées en région.

En cas de non-signature du contrat d'accompagnement par le demandeur lors du rendez-vous de contractualisation, le prestataire informe, dans un délai de 48 heures, Pôle emploi selon les modalités préalablement communiquées en région.

Déroulement de la prestation

La prestation comprend 2 phases.

Phase 1 : Identifier et analyser les difficultés d'un bénéficiaire

Objectif : Identifier la nature des difficultés du bénéficiaire, analyser les trajectoires et expériences vécues qui ont engendré ces difficultés, et repérer l'existence ou non d'un projet professionnel

Réalisation d'un diagnostic complémentaire au PPAE et mise en évidence des atouts et faiblesses du bénéficiaire

Déroulement :

Un entretien individuel en face à face hebdomadaire d'une durée à minima de 30 minutes avec des possibilités d'interventions complémentaires sous forme de regroupement

Phase 2 : Construire et mettre en place les étapes du parcours

Objectif : définir les actions à mener pour favoriser le retour à l'emploi du bénéficiaire et l'accompagner dans ses démarches de recherche d'emploi

Les différentes étapes :

Etape 1 - Recherche de solutions pour les difficultés d'ordre social et personnel

Le prestataire soutient le bénéficiaire dans ses démarches auprès des organismes compétents pour aider à la recherche de solutions aux problèmes repérés (aides concrètes aux démarches).

Etape 2 - Identification et élaboration des cibles professionnelles

Le prestataire aide le bénéficiaire à travailler et construire son projet professionnel et ses pistes d'emplois.

Ce contenu vise à :

- mieux se connaître (acquis professionnels, valeurs, intérêts, ressources, aspirations, contraintes et priorités personnelles).
- valoriser les acquis de l'expérience familiale et associative pour les personnes souhaitant intégrer ou réintégrer le marché du travail après une longue période d'inactivité.
- mieux connaître son environnement (métiers, entreprises, marché du travail, marché de la formation) et rechercher les informations pertinentes.
- parvenir à dégager des pistes professionnelles réalistes.
- mettre en œuvre une période en entreprise pour valider la ou les pistes dégagées.

Afin de lui permettre de découvrir des secteurs professionnels, de vérifier ses intérêts et aptitudes ou de valider des pistes professionnelles, **le bénéficiaire doit réaliser à minima une période en entreprise sur le territoire national.**

Elle se déroule sur a minima une semaine et ne doit pas excéder 6 semaines.

Elle est mise en place par le prestataire.

Etape 3 - Accompagnement vers l'emploi

Il s'agit de lever les obstacles à la recherche d'emploi, favoriser l'adéquation du profil du bénéficiaire avec le marché du travail, conforter les pistes d'emploi réalistes et aboutir au placement :

Ce contenu vise à :

- Cibler son objectif professionnel dans son environnement socio-économique
- Définir la stratégie de sa recherche d'emploi et élargir sa cible si besoin
- Adapter et utiliser les outils de sa recherche d'emploi
- Rechercher et se faire proposer des offres d'emploi : l'abonnement aux offres d'emploi et le dépôt du profil en ligne sur Pole-emploi.fr sont obligatoires
- Le prestataire doit mobiliser son réseau d'entreprises ou d'employeurs potentiels pour proposer toute opportunité d'emploi adapté au profil du bénéficiaire.
- Trouver un emploi en cohérence avec son profil et le marché de l'emploi
- Dégager les points forts de son profil pour construire des arguments pour réussir des entretiens d'embauche
- Savoir négocier son embauche avec les employeurs
- Développer des réseaux d'entraide et d'information dans son environnement personnel et professionnel
- Organiser un suivi de ses démarches pour analyser les écarts et s'ajuster
- Valider sa méthodologie personnelle et analyser l'efficacité de ses actions pour les adapter en conséquence.

Déroulement :

Un entretien individuel en face à face hebdomadaire d'une durée à minima de 30 minutes avec des possibilités d'interventions complémentaires sous forme de regroupement.

Réalisation d'une période en entreprise de 1 à 6 semaines

| Le suivi dans l'emploi ou dans la formation

Objectif : maintenir le bénéficiaire dans l'emploi ou dans la formation.

En cas d'issue positive de la prestation telle que définie dans le contrat, le prestataire assure un suivi dans l'emploi ou dans la formation.

Le référent dédié conduit des entretiens avec le bénéficiaire permettant à ce dernier de :

- identifier les difficultés constituant un frein à l'intégration durable dans l'emploi (nouveaux rythmes et réorganisation du temps, respect des règles et adaptation aux horaires et à la culture de l'entreprise, logement, santé, garde d'enfants, processus de socialisation...).
- retisser de nouveaux liens dans son environnement professionnel et hors professionnel pour réussir sa stabilisation dans son emploi.

Déroulement : Pendant 3 mois, un entretien téléphonique ou physique pendant la première semaine de reprise d'emploi ou d'entrée en formation, puis un entretien physique ou téléphonique par mois.

| Les livrables

| Livrable 1 : Bilan Intermédiaire (fourni par Pôle emploi)

Complété et remis à Pôle emploi à l'issue du deuxième mois de la prestation

Ce livrable précise :

- les actions déjà engagées au regard de la démarche de recherche d'emploi
- les pistes d'emploi identifiées

Ce bilan intermédiaire doit être accompagné d'une feuille d'émargement du bénéficiaire

| Livrable 2 : Bilan Final (fourni par Pôle emploi)

Complété et remis à Pôle emploi à l'issue de la prestation

Ce livrable précise :

- les acquis de la prestation
- les actions à mettre en place

Le référent dédié rédige, en accord avec le bénéficiaire, le bilan final de la prestation établi selon le modèle joint par Pôle emploi. Il en remet un exemplaire au bénéficiaire et communique le deuxième à Pôle emploi selon les modalités définies en région.

Ce bilan final doit être accompagné d'une feuille d'émargement du bénéficiaire

| Les aides et mesures mobilisables dans le cadre de MOV

Le prestataire peut orienter le bénéficiaire vers les services de Pôle emploi afin de mobiliser les dispositifs d'aides et mesures susceptibles d'être proposés.

L'attribution de ces aides et mesures par Pôle emploi se fera en fonction des règles et critères d'éligibilité applicables au moment de la dite demande.

| Le terme de la prestation

| Pré requis

Le bénéficiaire a suivi une partie ou l'intégralité de la prestation.

| Objectif

Faire l'analyse des avancements réalisés, identifier et formaliser les actions que le bénéficiaire doit encore mener.

| Différents cas possibles

Issue positive de la prestation :

- La reprise d'un emploi (CDD 3 mois minimum temps plein ou > à 78h, CDI temps plein ou > à 78 heures, tous contrats aidés).
- L'intégration d'une formation pré qualifiante ou certifiante, d'une durée totale minimum de 160 heures à raison d'un minimum de 20 heures par semaine (la formation doit être dispensée en continu,

sans interruption de son déroulement, à l'exception des périodes de fermeture de l'organisme pour congés), convention AFPR, en adéquation avec son projet personnalisé d'accès à l'emploi.

- La création ou reprise d'une entreprise (est exclue du périmètre, la création d'une entreprise sous le statut d'auto-entrepreneur. A ce titre, la prestation n'est pas réputée réalisée dès lors qu'un bénéficiaire crée une entreprise en se déclarant auto-entrepreneur.)

Fin de la prestation à son terme :

Le bénéficiaire n'a pas trouvé d'emploi durant la prestation.

Le référent complète le bilan de la phase et précise les actions détaillées restant à mettre en œuvre avec le calendrier associé.

A l'issue de la prestation, dans un délai maximum de 7 jours calendaires, il transmet à Pôle Emploi selon les modalités définies, le dernier livrable, daté et signé par le bénéficiaire accompagné des pièces mentionnées au contrat.

Interruption de la prestation avant son terme :

Le prestataire informe Pôle Emploi sous un délai de 48 heures. Il communique le(s) livrable(s) à Pôle Emploi, éventuellement sans la signature du bénéficiaire, qui correspondent aux phases effectuées au stade où la prestation a été interrompue.

Les moyens et compétences nécessaires

Les locaux

La prestation a lieu dans les locaux du prestataire.

Les locaux sont suffisants pour accueillir les bénéficiaires de la prestation, en entretien individuel et en groupe. **Les bénéficiaires disposent d'un espace contenant le matériel et les outils nécessaires** pour les travaux qu'ils sont amenés à réaliser au cours de l'accompagnement.

Ces locaux doivent rester accessibles tout au long de la prestation.

Le matériel

Le matériel minimal mis à disposition des bénéficiaires est le suivant :

- une documentation professionnelle de base dont le ROME a minima accessible sur pole-emploi.fr, des répertoires professionnels, des annuaires d'entreprises actualisés, la presse généraliste et spécialisée
- l'accès à Internet (« Haut Débit » - à l'exception des territoires qui ne dispose pas d'une couverture haut débit) : consultation de pole-emploi.fr, abonnement aux offres, mise en ligne du profil et possibilité d'envoi de courriels.
- l'accès à d'autres sites d'offres d'emploi et offres de formation.
- l'accès libre au téléphone et au fax.
- l'accès libre à un photocopieur.
- un nombre adapté d'ordinateurs en libre accès pourvus de logiciels de bureautique (a minima un traitement de texte) reliés à des imprimantes et à Internet.

Les référents

Les intervenants sont capables de mettre en œuvre une intermédiation active entre les bénéficiaires, les entreprises et les partenaires locaux.

Pour assurer ces missions, ils doivent connaître :

- le marché du travail local (les emplois métiers, les secteurs professionnels, les bassins d'emploi...) et le réseau de partenaires et d'entreprises associé,
- les techniques de recherche d'emploi,
- des méthodes pédagogiques pour aider le demandeur d'emploi à maîtriser les étapes de sa recherche d'emploi ou de la construction de son projet professionnel,
- les techniques d'entretien individuel et d'animation de groupe.

Le prestataire est en mesure d'informer les bénéficiaires sur le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ainsi que sur l'ensemble des dispositifs de formation et d'aide au retour à l'emploi et d'évaluer la pertinence du dispositif pour le retour à l'emploi du bénéficiaire.

Suivi de la performance et contrôle qualité

Le prestataire a l'obligation de transmettre chaque mois à Pôle emploi les données relatives aux résultats. Ces indicateurs mensuels sont suivis par cohorte mensuelle et en cumulé.

Les indicateurs d'activité portent sur :

Le nombre de bénéficiaires reçus, le nombre de bénéficiaires entrés dans le dispositif, le nombre de bénéficiaires ayant refusé le dispositif, le nombre de bénéficiaires ayant abandonné en cours de prestation, le nombre de bénéficiaires sortis de la prestation.

Les indicateurs de performance portent sur:

Le taux de reprise d'emploi en cours de prestation, le taux de sorties positives à l'issue de la prestation, le taux de sorties négatives à l'issue de la prestation, le taux de maintien dans l'emploi des bénéficiaires ayant retrouvé un emploi au plus tard 3 mois après la fin de la prestation

En complément, Pôle emploi effectue des contrôles ou audits pour vérifier l'efficacité, la pertinence de la démarche suivie par rapport aux objectifs de retour à l'emploi de la prestation.

Pôle emploi effectue également des enquêtes auprès des bénéficiaires ayant trouvé un emploi pour vérifier la réalisation du suivi dans l'emploi par le prestataire.

Modalités de paiement

La prestation « MOV » est rémunérée de la manière suivante :

- 30% du prix sur production de la lettre de commande signée (original et copie), du contrat d'accompagnement signé (copie) et du bilan intermédiaire accompagné de la feuille d'émargement (originaux)
- 60% à l'issue du sixième mois sur production du bilan final et de la feuille d'émargement (originaux)
- en cas de reprise d'emploi ou de création ou reprise d'entreprise dans les conditions fixées à l'article 8 du Cahier des charges fonctionnel et technique (CCFT), 10% à l'issue du troisième mois de maintien dans l'emploi sur production, en cas de reprise d'emploi, d'une copie du contrat de travail et du bulletin de salaire du mois considéré ou d'un certificat de présence dans l'emploi à la date considérée et, en cas de création ou reprise d'entreprise, de toute pièce justifiant de la création ou reprise d'entreprise et de la survie de l'entreprise à la date considérée.

Dans le cas où, avant la fin de la prestation et dans les conditions fixées à l'article 8 du Cahier des charges fonctionnel et technique (CCFT), le bénéficiaire reprend un emploi, crée ou reprend une entreprise ou entre en formation, le Titulaire a droit au paiement de 90% du prix, sur production, en cas de reprise d'emploi, d'une copie du contrat de travail ou d'une promesse d'embauche, en cas de création ou reprise d'entreprise, de toute pièce justifiant de la création ou reprise d'entreprise et, en cas d'entrée en formation, de l'attestation d'entrée en stage.

Pour en savoir plus

Gestion Prestamesures

Rubrique Prestations du guide Prestamesures de l'espace Applicatifs et guides
(Services clients > Applicatifs et guides > Accédez aux autres rubriques ...)

Pôle-emploi.intra :

Rubrique « Mobilisation vers l'emploi (MOV) »

(Services clients > Actifs et demandeurs d'emploi > Prestations de service > Mobilisation vers l'emploi (MOV))

- Cahier des charges fonctionnel et technique (CCFT) et annexes
- Documents opérationnels (contrat, bilans)

Pôle emploi, août 2010